

*Seraing, le 11 mars 2017*

*Mesdames, Messieurs,*

*En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 20 mars 2017 le point suivant :*

***Concerne : Stationnement sur l'Esplanade de l'Avenir.***

*Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs, les membres du Collège Communal,*

*Monsieur le Bourgmestre peut-il me dire si l'Esplanade de l'Avenir, va devenir le « parking de l'Avenir ».*

*Je me doute que c'est une situation provisoire, en attendant la fin des travaux, je suppose.*

*Mais j'aimerais entendre lors de ce conseil communal, que l'Esplanade de l'Avenir va bientôt retrouver sa destination première, un espace dédié aux promeneurs, aux piétons, un AGORA permettant à ces personnes de profiter de l'espace sans être inquiétés par les voitures se trouvant sur cet espace.*

*Pour rappel, il y a un panneau de signalisation à l'entrée de l'esplanade « stationnement interdit ».*

*Concernant les commerçants, il y a un parking deux cents mètres plus loin pour la cliente du quartier, rue Janson.*

*En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.*

*Carmelo Sciortino  
Conseiller Communal & de Police*